

TENDANCE - Le "Crowdfunding", quand les internautes financent la création (PAPIER D'ANGLE)

PARIS, 18 fév 2011 (AFP) - Les premiers Auvergnats de Paris y avaient recours par nécessité. Le voici de retour sur fond de crise et de nouvelles technologies: c'est le "crowdfunding" ou "financement collectif solidaire" entre particuliers via internet, faute de prêt bancaire.

Le principe: recevoir de l'argent prêté par d'autres lorsque les portes des banques se ferment. Une pratique qui existe depuis plusieurs années dans le monde anglo-saxon et se développe depuis peu en France, avec une nouvelle donne: croire au projet d'un d'inconnu.

Souvent associé à des projets économiques et humanitaires, ce système alternatif s'est étendu au journalisme (pour financer des reportages), à la politique, mais aussi à la culture grâce aux réseaux sociaux et à de toutes nouvelles "plateformes collaboratives".

Cinéma, édition, musique : des auteurs formulent leur demande de fonds via la toile et des internautes misent sur eux en investissant une petite somme.

On peut ainsi devenir coéditeur en misant 11 euros sur un manuscrit mis en ligne par les Editions du Public.com, créées l'an dernier par six fans de livres.

Dès que le seuil de souscriptions en ligne est atteint -- 2.000 personnes --, le livre est édité et envoyé gratuitement aux internautes coéditeurs. Si, au bout de six mois, le seuil n'est pas atteint, l'internaute est remboursé de sa mise.

Le crowdfunding vient aussi de donner naissance à la première bande dessinée financée par des internautes, "Maître Corbaque : Que justice soit (mal) faite!", lancée par les éditions communautaires [Sandawe](#).

En musique, c'est MyMajorCompany, un label communautaire, qui met en relation artistes souhaitant se lancer et internautes. Cette plateforme intéresse les professionnels et débouche parfois, comme dans le cas de Grégoire, sur le lancement d'un album.

C'est en ayant recours à un système de donation semblable que le film "Demain la Veille" a pu être lancé en 2004.

Parmi les motivations des investisseurs, "donner du sens à son argent", dit un internaute dans un forum consacré au sujet.

Le prêteur assume souvent seul le risque de non-remboursement mais il peut aussi percevoir des intérêts. C'est le cas de Friendsclear, "communauté de projets entre entrepreneurs et prêteurs", créée en 2008 par Jean-Christophe Capelli, où les prêteurs bénéficient d'un rendement de 4,5%. Cette communauté de prêt en ligne entre particuliers passe toutefois par un partenariat avec une banque pour réaliser les transactions.